



## entretien de licenciement puis mise a pied

Par **evurus**, le **26/09/2009** à **10:41**

bonjour,

après 1 ans et demi dans un supermarché, en CDI, je ne me suis pas représenté a mon poste après un arrêt maladie ( de multiple raison mon poussé a en arrivé là...).

suite a mon absence, j'ai été convoqué a un entretien en vu de mon licenciement.

je n'ai plus de nouvelle depuis cette entretien ( cela fait 3 semaines), donc je me suis représenté a mon poste, histoire de faire avancé les chose.

on m'as refusé l'accès au magasin, et le lendemain ( j'y suis retourné) on m'as remis en main propre une mise a pied conservatoire.

ma question est donc, est ce légal de signifié au salarié une mise a pied, après l'entretien de licenciement, et faire trainer la réponse de cet entretien ?

merci d'avance pour vos réponse..